



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 14

Ayant pris part à la

Délibération : 14

Séance du 21 novembre 2023

Convocation : 14/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C.

Absents représentés : Bornard J. représenté par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Rigutto E. représenté par Prigent C.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Chivot D.

Délibération : 2023-045

Objet : Site internet – Renouvellement du contrat de maintenance.

La commune de Chanay dispose depuis 2010 d'un site internet auprès du prestataire « Réseau des communes » auprès duquel un contrat a été signé ; celui-ci arrivera à son terme le 12 janvier 2024.

Le contrat de maintenance comprend notamment toute la phase de conception, de réalisation et de mise en ligne du site ainsi que les opérations de maintenance (correctives ou évolutives).

Madame le Maire rappelle aux Elus le travail déjà effectué par Madame Jouhaud, Adjointe au Maire, pour renouveler le site internet de la commune par le biais d'une nouvelle interface proposée par notre prestataire actuel.

La présente proposition de renouvellement est reconduite dans les mêmes termes que le contrat précédent pour un coût annuel de 360.00€ HT.

Il est proposé aux élus de souscrire au renouvellement de contrat comme énoncé ci-avant.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir débattu, décident de/d' :

- **SOUSCRIRE** au renouvellement du contrat avec l'entreprise Réseau des Communes pour le contrat de maintenance du site internet de la commune ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame Jouhaud, Adjointe au Maire, à signer le renouvellement de contrat.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Didier CHIVOT

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 24 novembre 2023.